

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 avril 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette, Dianne Duchesne et Denise Dubois. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-04-057

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 9 mars et du 23 mars 2009;
4. Présentation du plan général – M. Christian Léveillé;
5. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 209 429,66 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2009;
8. Demande d'appui au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
 - a) Sylviculture La Vérendrye inc.;
 - b) Madame Murielle Lessard;
9. Signataires pour les effets bancaires;
10. Coût des travaux pour la réparation du chemin Lépine;
11. Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction;
12. Infrastructure Canada-Québec;
13. Adoption du règlement d'emprunt pour le macadam dans la Ceinture du lac;
14. Suivi du Club de patinage artistique;
15. Annulation de la résolution No 2008-08-151;
16. Maintien de Norbord du prix feuillu 2008-2009 pour 2009-2010;
17. Demande d'autorisation à CPTAQ – Monsieur Stéphan Deslongchamps;
18. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;
19. Questions diverses :
 - a) Rechargement du rang 10 et 1 Ouest;
 - b) Sortie de sécurité à la salle du 1^{er} plancher au Centre Joachim-Tremblay (bingo);
 - c) Demande d'appui au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de Sylviculture La Vérendrye inc.;
 - d) Demande de subvention au Pacte rural;
 - e) Rapport des comités;
20. Période de questions;

21. Information du directeur général;
22. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 4, 13, 14, 20b) et 22 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2009-04-058 3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 MARS 2009 ET DU 23 MARS 2009**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des séances du 9 mars 2009 et du 23 mars 2009 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-059 5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 209 429,66 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Les membres du Club de patinage artistique de Macamic demandent des précisions concernant le dossier du système de son de la Commission des Loisirs et informent de leur mécontentement face au gestionnaire du Centre Joachim-Tremblay. Plusieurs points soulevés avaient déjà été réglés avant, mais des vérifications seront faites concernant la facturation en trop pour les heures de glace.

7. **Correspondance reçue et envoyée de mars 2009**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de mars 2009.

8. **Demande d'appui au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II**

2009-04-060

a) **APPUI AU PROJET DE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

ATTENDU QUE La Sylviculture LaVérendrye inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour la réalisation des travaux d'aménagement prévus au plan annuel d'intervention 2009-2010;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu :

- d'appuyer le projet présenté par Sylviculture La Vérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-061

b) **APPUI AU PROJET DE MADAME MURIELLE LESSARD DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

ATTENDU QUE madame Murielle Lessard désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour la réalisation de panneaux de signalisation et panneau de localisation (carte générale des sentiers) pour les sentiers pédestres réalisés en 2008;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu :

- d'appuyer le projet présenté par madame Murielle Lessard dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-062

9. **SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 6790 de la Ville de Macamic :

- ↳ Daniel Rancourt, maire et;
- ↳ Denis Bédard, directeur général ou;
- ↳ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale;
- ↳ Ginette Labbé, assistante de l'adjointe à la direction générale
- ↳ Richard Michaud, surintendant des travaux publics.

QUE : Cette résolution abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-063

10. **COÛT DES TRAVAUX POUR LA RÉPARATION DU CHEMIN LÉPINE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède aux travaux pour la réparation de deux transitions au chemin Lépine au coût de 6 454,50 \$ plus taxes.

QUE : Ces travaux seront ajoutés à la planification estivale 2009 et seront réalisés seulement si le temps le permet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-064

11. **PERSONNES AUTORISÉES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : En vertu des règlements 00-474-1 concernant le stationnement et 00-481-1 autorisant des personnes à délivrer un constat d'infraction au nom de la ville de Macamic, adoptés le 10 avril 2002 et du règlement 03-029 adopté le 8 septembre 2003; les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction au coût de 15 \$ chacun au stationnement payant du Centre Saint-Jean de Macamic et le chemin du sanatorium côté nord et sud entre le 5, chemin Sanatorium et les terrains du Centre Saint-Jean, sont les suivantes :

Jean-François Aumont	Simon Goudreau
Céline Babineau	Éric Lavoie
Stéphane Baribeau	Véronique Loyer
Gilles Blanchard	Stéphane Marcotte
Patricia Boisclair	Joël Morin
Louis Brulotte	Joseph Morin
Lise H. Corriveau	Patrick Nicol
Sandra L. Corriveau	Réal Rancourt
Richard Gaudette	Colette Veillette

QUE : Monsieur Richard Michaud, surintendant des travaux publics soit autorisé à délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Macamic.

QUE : Cette résolution abroge la résolution 2006-10-166.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-065

12. **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE CANADA-QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU : Une demande de subvention soit faite dans le cadre du Programme d'infrastructure Canada-Québec pour les travaux suivants :

- Réfection du réseau routier selon le plan d'intervention réalisé par la firme Stavibel avec une majoration de 5% des coûts estimés en raison de l'inflation.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la ville tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-066

15. **ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 2008-08-151**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La présente résolution abroge la résolution No 2008-08-151 concernant la vente d'un terrain à monsieur Daniel Bruneau et madame Andrée Hélie.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-067

17. **MAINTIEN DE NORBORD DU PRIX FEUILLU 2008-2009 POUR 2009-2010**

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a signé une convention d'aménagement forestier avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec qui l'autorise à récolter des volumes de bois ronds;

ATTENDU QUE les conventions d'Abitibi-Ouest ont mandaté un comité de négociation pour négocier la vente des bois feuillus avec les Industries Norbord;

ATTENDU QUE les Industries Norbord a fait une offre pour l'achat de bois pour la saison 2009-2010 qui est inférieure à celle de 2008-2009;

ATTENDU QUE les conventions d'Abitibi-Ouest ont un mode de gestion distinct qui leur est propre et qui implique un réinvestissement de tous les revenus dans l'aménagement et la mise en valeur des territoires sous convention;

ATTENDU QUE le début de la création des conventions, leur gestion par les municipalités d'Abitibi-Ouest a permis d'assurer un aménagement forestier durable par :

- ↳ La création d'une activité économique locale et non-négligeable;
- ↳ Une collaboration étroite avec les citoyens des milieux concernés;
- ↳ Le respect de l'environnement;

ATTENDU QUE dans cet esprit, la Ville de Macamic souhaite poursuivre sa collaboration avec les Industries Norbord afin de faciliter la certification des bois en provenance des conventions, notamment par le SFI ;

ATTENDU QUE pour maintenir ses objectifs d'aménagement et de mise en valeur de la convention, une nouvelle baisse de prix des bois feuillus est inacceptable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et unanimement résolu et conjointement avec les autres bénéficiaires de convention d'Abitibi-Ouest de demander à Industries Norbord, le maintien des prix 2008-2009 pour les bois feuillus « chargé sur les camions », soit de 34,30\$/TMV saison hiver et de 36,80 \$/TMV saison été.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-068

18. **DEMANDE CPTAQ – STÉPHAN DESLONGCHAMPS**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une petite partie du lot 40 du Rang 1, canton La Sarre, soit 1 133,66 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation permettra la conformité au règlement de lotissement de la propriété concernée ainsi que procéder à des installations septiques conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu:

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de Stéphan Deslongchamps pour une partie du lot 40 du Rang 1, canton La Sarre.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-069

19. **PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les matières résiduelles de notre municipalité sont disposées au lieu d'enfouissement de La Sarre, depuis le 19 janvier 2009, et ce, jusqu'au 1^{er} septembre 2009.

QUE : La Ville de Macamic demande au MDDEP de verser à la Ville de La Sarre les subventions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

QUE : Cette résolution remplace et abroge la résolution No 2009-03-052 adoptée le 23 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité.

20. **Questions diverses :**

2009-04-070

a) **RECHARGEMENT DU RANG 10 ET 1 OUEST**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à un rechargement de concassé (20 voyages) sur le chemin du rang 10 et 1 Ouest au cours de l'été 2009.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-071

c) **APPUI AU PROJET DE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC. DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la ville de Macamic ne peut dépasser la somme de vingt mille (20 000 \$) dollars;

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soit le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE Sylviculture Lavérendrye inc. demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Réalisation des travaux d'aménagement prévus au plan annuel d'intervention 2009-2010, prolongement de la mise en forme sur les lots épars.

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 20 780,10 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyée par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de Sylviculture Lavérendrye inc. pour un montant maximum de 20 780,10 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2009-04-072

d) **PACTE RURAL**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic priorise pour le Pacte rural, le projet suivant :

- Aménagement d'un aire de stationnement municipal pour le nouvel hôtel de ville et éventuellement pour la nouvelle bibliothèque municipale.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard est autorisé à présenter, pour et au nom de la ville ce projet dans le cadre du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest et aussi à signer

tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

QUE : Le montant demandé au Pacte rural est à prélever du montant réservé à la municipalité pour 2009 à 2011.

Adoptée à l'unanimité.

e) **Rapport des comités**

Le conseiller Daniel Paquette fait rapport de la dernière réunion du Comité intermunicipal de la gestion des déchets.

21. **Période de questions**

Aucune question.

2009-04-073

23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 22 heures.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire